

Commune de Gletterens



Guide communal pour la gestion des déchets





Horaires d'ouverture de la déchetterie

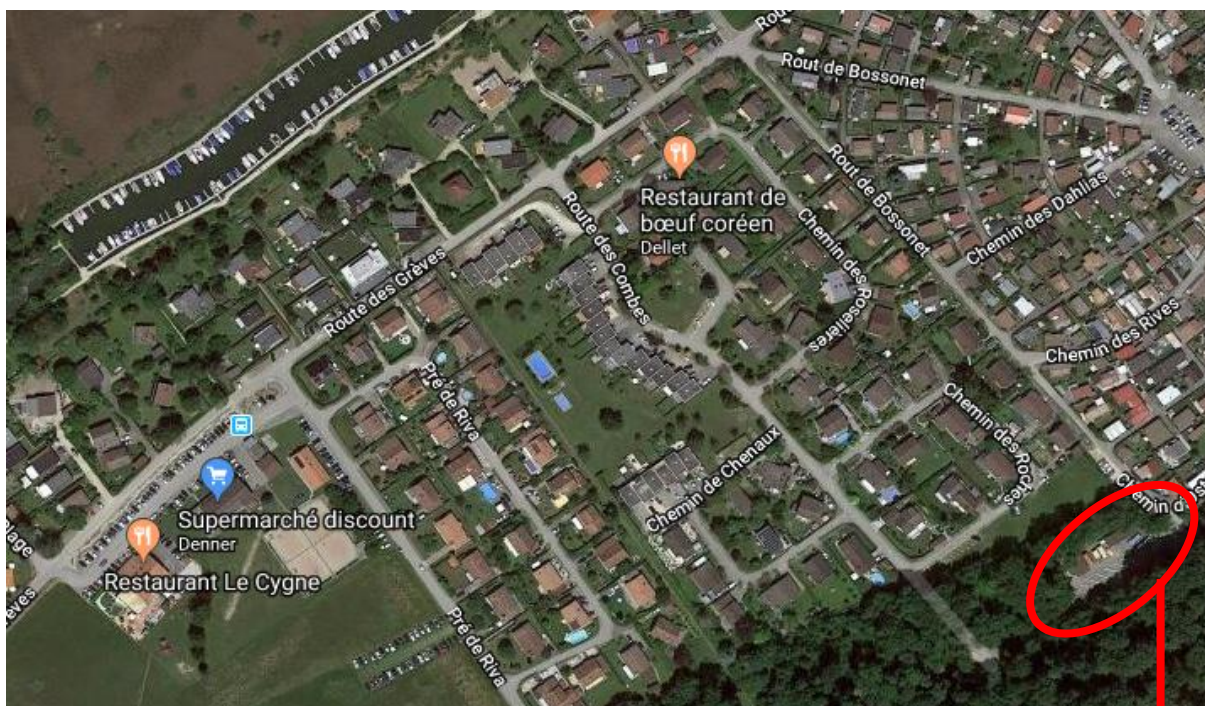
Du 1^{er} mai au 30 septembre

	Matin	Après-midi / soir
Lundi	11:00 – 12:00	Fermé
Mercredi	Fermé	17:00 – 19:00
Vendredi (entreprises)	8:00 – 9:00	Fermé
Samedi	10:00 – 12:00	16:00 – 17:00

Du 1^{er} octobre au 30 avril

	Matin	Après-midi / soir
Lundi	11:00 – 12:00	Fermé
Mercredi	Fermé	17:00 – 18:00
Vendredi (entreprises)	8:00 – 9:00	Fermé
Samedi	10:00 – 12:00	Fermé

Les jours fériés, la déchetterie sera fermée



Déchetterie



TABLE DES MATIÈRES

1	Principe de base pour l'utilisateur de la déchetterie	4
2	Ce qui va (encore) à la poubelle	5
3	Déchets Urbains.....	6
4	Déchets Organiques	6
5	Branchage	7
6	Souche	7
7	Papier et carton	7
8	Vieux métaux	8
9	Sagex.....	8
10	Aluminium et fer Blanc	9
11	Pneus	9
12	Verres bouteilles	10
13	Bouteilles pet	10
14	Habits et chaussures	11
15	Huiles usées	11
16	Electroménager, appareil électrique, bureautique et électronique.....	12
17	Ampoules et néons	12
18	Piles et accus.....	13
19	Capsules en aluminium	13
20	Déchets inertes	14
21	Déchets spéciaux	14
22	Déchets encombrants	15
23	Liste de prix des déchets payants.....	16



1 PRINCIPE DE BASE POUR L'UTILISATEUR DE LA DÉCHETTERIE

L'utilisateur de la déchetterie a un intérêt direct au fonctionnement optimal et économique de la déchetterie. Cela implique un investissement personnel de sa part en temps (une quinzaine de minutes par semaine) ainsi qu'en espace, à son domicile.

Quelques principes à respecter :

- ❖ Les déchets qui doivent l'être seront réduits à leur volume minimal au domicile de l'utilisateur. Exemple : écraser les bouteilles, les berlingots, etc.
- ❖ La carte déchetterie doit être effectuée/rechargée uniquement au bureau communal. Il est impossible d'utiliser la carte si son solde est inférieur à CHF 5.-.
- ❖ Les remarques et ordres du responsable de la déchetterie doivent être respectés. En cas de non-respect, et selon la décision prise par le Conseil communal, une sanction pourra être transmise.
- ❖ Seules les personnes domiciliées ou résidentes officiellement dans la Commune peuvent fréquenter la déchetterie.



2 CE QUI VA (ENCORE) À LA POUBELLE

Bouteille de vinaigre ou d'huile

Ces bouteilles ne sont pas en PET et nuisent à son recyclage, notamment à cause des restes d'huile et de vinaigre.

Enveloppe pour photos

Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Et le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.

Briques de jus de fruit (ou de lait)

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut pas les mettre au vieux papier.

Papier et carton souillés

S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier (mais pas les emballages de surgelés).

Sac d'aspirateur

Pour éviter de diffuser de la poussière dans la pièce au moment du changement de sac, bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.

Emballages en plastique

Les plastiques ne sont pas récupérés, sauf les bouteilles de boissons en PET et les emballages de produits laitiers en PE (repris seulement dans certains commerces).

Ampoule ordinaire

Composée de métaux et de verre, elle peut aller sans problème à la poubelle – contrairement aux ampoules économiques (fluocompactes) et aux tubes lumineux (néons), qui contiennent de l'électronique, des gaz et des poudres fluorescentes toxiques. Les ampoules LED ne doivent pas aller à la poubelle.

Chiffon souillé et vieille basket

Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des containers de récupération. Mais s'ils sont souillés (graisse, peinture, etc.), leur place est dans la poubelle.

Litière du chat

Surtout pas dans les WC : les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. La plupart des installations de compostage préfèrent ne pas les avoir non plus (pour des raisons techniques).

Déchets composites

Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un «déchets composite». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.





3 DÉCHETS URBAINS



Les déchets urbains représentent la part des déchets qui ne peut pas être recyclée. Les ordures sont brûlées à l'usine d'incinération SAIDEF SA à Posieux.

Ces déchets sont collectés par des bennes compactantes et pesés. L'utilisateur se voit débiter le montant au prorata de la taxe au poids définie dans l'annexe du règlement communal relatif à la gestion des déchets.

En cas de panne de la benne, le détenteur doit reprendre ses déchets. Il n'est pas autorisé à les déposer aux abords de la benne. Tout dépôt interprété comme un dépôt sauvage de déchets est sanctionné par une amende conformément au règlement précité.

Le compacteur est en libre-service 24h/24h

Les sacs poubelle fermés de 35, 60, 110 litres peuvent être déposés commue suit :

- 3 sacs de 35 l. par pesée
- 2 sacs de 60 l. par pesée
- 1 sac de 110 l. par pesée

Attention, lorsque le solde de la carte atteint CHF 5.00.-, le compacteur n'accepte plus de fonctionner.

Recommandation : ne laissez pas la carte visible sur votre pare-brise ou au soleil, car celle-ci peut se voiler et devra être changée. Il vous en coûtera alors CHF 30.-.

Les cartes à puce rechargeables sont à acheter et à recharger (montant minimum CHF 20.-) au bureau communal durant les horaires d'ouverture.

4 DÉCHETS ORGANIQUES

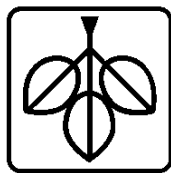


Les déchets organiques ou « déchets verts » sont les matériaux d'origine végétale provenant de la cuisine et du jardin. Ils sont biodégradables et se décomposent.

Admis		Gazon, feuilles mortes, épluchures de légumes, pelures de fruits, marc de café et thé, coquilles d'œuf, fleurs fanées et plantes vertes.
Non admis		Déchets urbains, emballages, sacs en plastique, <u>sac biodégradable</u>, cendres, litière de chat, crottes de chien, sacs d'aspirateur, mouchoirs en papier, couches, restes de nourriture cuite, viande, papiers, métaux, textiles, produits chimiques, branchage, etc.

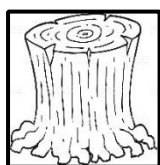


5 BRANCHAGE



Admis		Branches coupées (taille max. 10 cm de diamètre).
Non admis		Cailloux, papier, racines, souches, arrachage d'arbre, haie, bûche, manches d'outils, bois, fer.

6 SOUCHE



Le prix de la souche est fixé selon sa taille.

Admis		Racine séparée du tronc sans terre et sans cailloux.
Non admis		Bois, branches, etc.

7 PAPIER ET CARTON



Le papier et le carton représentent une grande part des déchets que nous produisons tous les jours. Le recyclage des vieux papiers et cartons permet d'économiser des ressources et de préserver les forêts.

Admis		Vieux papiers, carton, journaux, magazines, etc.
Non admis		Mouchoirs en papier, serviettes en papier, nappes en papier, emballages de sandwiches, briques de boissons diverses, briques de lait, classeurs, etc.
Bon à savoir		Les papiers et les cartons peuvent être mélangés.



8 VIEUX MÉTAUX



Les métaux usagés se subdivisent en métaux ferreux (y compris le fer traité en surface) et en métaux non ferreux (métaux de transition : cuivre et alliages de cuivre ; métaux gris : plomb, zinc, étain, aluminium ; métaux nobles : or, argents). Les métaux ferreux sont magnétiques.

Le recyclage des vieux métaux est judicieux d'un point de vue écologique car il contribue à préserver les ressources naturelles qui sont limitées. La demande des industries de production et de transformation est toujours plus grande.

Admis		Objets métalliques et ferreux : cadres de vélo, casseroles, diverses pièces en métal, etc. Moteurs (motos, vélomoteurs, tondeuses à gazon, etc.) : vidés (essence et huile)
Non admis		Bonbonnes à gaz, extincteurs. (retour chez le vendeur)
Bon à savoir		Enlevez les métaux non-métalliques !

9 SAGEX



Admis		Sagex.
Non admis		Isolation périphérique (=encombrant), chips de sagex (= sac poubelle), plastique.
Bon à savoir		Enlever les scotchs et papier d'emballage.



10 ALUMINIUM ET FER BLANC



Les boîtes en fer blanc et aluminium peuvent être recyclées dans les mêmes conteneurs. Les entreprises de récupération séparent les deux métaux à l'aide d'un séparateur magnétique, le fer blanc est ensuite acheminé vers l'usine de recyclage où il est fondu. L'acier sert quant à lui à produire de nouvelles boîtes ou des matériaux tels que des poêles à frire et des outils.



L'aluminium collecté est transporté dans une fonderie d'aluminium. Il sert, sans perte de qualité, à la fabrication de nouveaux produits en aluminium tels que des canettes de boissons ou encore des pièces de voitures. Chaque emballage en aluminium ramassé contribue à économiser de l'aluminium primaire et de l'énergie.

Admis		Fer blanc : boîtes de conserve Aluminium : canettes de boissons, papier d'aluminium du ménage, barquettes de nourriture pour chiens/chats, tubes en aluminium (ex. moutarde).
Non admis		Emballages constitués de matière mélangée aluminium / plastique / papier. Par ex. : papiers d'emballage de beurre ou cigarettes, sachets de potages, purée, café, thé, bouteilles et cartouches de gaz.
Bon à savoir		Enlevez les restes de nourriture et le papier ! Rincez et écrasez les boîtes !

11 PNEUS



Admis		Pneus de voiture (déjanté), tracteur et vélo.
Non admis		Jantes (=fer).



12 VERRES BOUTEILLES



Les Suisses sont les champions du monde du recyclage du verre ! Plus de 95% des bouteilles sont recyclées.

Le verre est constitué de 70% de silice ou sable de quartz auquel on ajoute d'autres composants et des colorants pour obtenir des bouteilles de différentes couleurs.

La majorité du verre usagé sert à produire de nouvelles bouteilles, ce qui permet d'économiser de l'énergie et des ressources. Le verre peut être recyclé indéfiniment sans perdre ses qualités.

Admis		Bouteilles en verre de différents couleurs (Séparer les couleurs : Blanc=transparent / Brun / Vert = bleu et vert).
Non admis		Verres et vaisselle en verre, vitres, céramiques (voir déchets inertes).
Bon à savoir		Retirez les bouchons et les capsules ! Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes en papier. Videz et rincez les bouteilles et les bocaux.

13 BOUTEILLES PET



Admis		Uniquement les bouteilles de boissons transparentes portant le logo « PET » officiel. PETRecycling
Non admis		Bouteilles d'huile, de vinaigre, de cosmétiques (shampoings, produits de douche, etc.), de produits de nettoyage, de lait en plastique blanc et les matières d'emballage.
Bon à savoir		Ecraser les bouteilles PET avant de les mettre dans le conteneur permet une économie de place et diminue les transports et l'énergie.



14 HABITS ET CHAUSSURES



Le recyclage des vêtements et textiles permet d'économiser les ressources qui sont nécessaires à la fabrication de nouveaux tissus.

En Suisse, le volume annuel des habits collectés atteint 40'000 tonnes environ. Aujourd'hui en Suisse, 50% des textiles sont recyclés.

La collecte se fait, soit par des sacs spéciaux distribués dans les ménages en Suisse, soit dans les conteneurs placés dans les points de récolte.

Les vêtements et chaussures récoltés sont soigneusement triés. Les habits en bon état sont revendus dans des magasins de seconde main.

Une partie des textiles est transformée en chiffons.

Admis		Vêtements pour dames, messieurs et enfants, propres et encore en bon état, vêtements en cuir et fourrure. Chaussures propres et en bon état (attachées par paire). Linge de table, literie et linge de maison. Sous-vêtements et chaussettes propres. Ceintures et sacs.
Non admis		Textiles et vêtements sales et en mauvais état. Restes et déchets de tissu. Matelas, rembourrages, tapis, isolants, coussins, duvet. Chaussures de ski, patins et rollers, bottes en caoutchouc, chaussures isolées.
Bon à savoir		Déposez les habits en état propre et les chaussures attachées par paire dans un sac fermé de maximum 60 l. !

15 HUILES USÉES



Les huiles usées ne doivent en aucun cas être versées dans les toilettes ou l'évier. Elles bouchent les canalisations, perturbent gravement la bonne marche des stations d'épuration et nuisent à la qualité de l'eau.

Les huiles usées collectées sont reprises par des entreprises spécialisées et brûlées dans des fours spéciaux.

Admis		Huiles minérales et végétales, huile moteur, essence (petite quantité).
Bon à savoir		Videz le contenu dans les récipients prévus à cet effet !



16 ELECTROMÉNAGER, APPAREIL ÉLECTRIQUE, BUREAUTIQUE ET ÉLECTRONIQUE

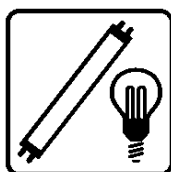


Les appareils ménagers, électriques, électroniques et la bureautique contiennent des métaux lourds tels que cuivre, fer, plomb, zinc ou cadmium ainsi que d'autres substances qui peuvent être dangereuses pour l'environnement. Le recyclage permet de revaloriser les métaux et éviter la pollution de la nature par des substances toxiques.

Les petits appareils peuvent être rendus gratuitement à la déchetterie communale. A l'inverse, les grands appareils seront payants. Certains magasins peuvent également reprendre vos appareils (à vous de vous renseigner).

Admis		<p>Electroménager : Four, frigo, lave-linge, lave-vaisselle, etc. Petit électroménager et appareil électrique : Sèche-cheveux, brosses à dents électriques, grille-pain, mixers, outils, appareils de bricolage, scies électriques, ponceuses, jouets électriques, etc.</p> <p>Bureautique : Ordinateurs, écrans, claviers, imprimantes, scanners, fax, etc.</p> <p>Electronique : Téléviseurs, radios, chaînes stéréo, haut-parleurs, caméscopes, appareils photos, lecteurs CD et DVD, baladeurs, jeux électroniques, téléphones fixes et portables, modems, router, etc.</p>
Non admis		Panneaux solaires.

17 AMPOULES ET NÉONS



Admis		Toutes les ampoules led et les tubes néons.
Non admis		Ampoules ordinaires (à mettre dans le sac poubelle)



18 PILES ET ACCUS



Les piles sont des petits générateurs portables d'énergie électrique. Elles contiennent des métaux lourds, tels que le plomb, le cadmium ou le mercure et appartiennent à la catégorie des déchets spéciaux. Si on ne les élimine pas correctement, ces substances polluent l'environnement.

Les métaux lourds sont pourtant de précieuses matières premières qui peuvent être remises en valeur par le recyclage des piles.

Les piles doivent être retournées aux points de vente ou à la déchetterie communale.

Admis		Piles classiques, piles rechargeables, piles boutons, accumulateurs.
Bon à savoir		Retirez les piles intégrées à de nombreux objets avant de jeter l'appareil ! Ne jetez pas vos piles dans les ordures ménagères ou la nature - les métaux lourds ne se dégradent pas et contaminent le sol, l'eau et l'air.

19 CAPSULES EN ALUMINIUM



Les capsules de café Nespresso usagées sont revalorisées par le recyclage. Dans l'entreprise spécialisée, l'aluminium et le marc de café sont séparés.

Le recyclage de l'aluminium permet un gain de 95 % d'énergie par rapport à l'aluminium de première fusion – la refonte de l'aluminium ne nécessite que 5 % de l'énergie nécessaire à sa production.

Par ailleurs, les capsules Nespresso sont fabriquées avec 80 à 90 % d'aluminium recyclé. La revalorisation du marc de café réduit quant à elle la quantité de déchets et sert à la fabrication de fertilisant naturel (notamment sous forme de compost).

Admis		Capsules de café et thé recyclables (uniquement de marques Nespresso et Nestlé).
Non admis		Capsules d'autres marques.



20 DÉCHETS INERTES

Sont considérés comme déchets inertes les matériaux constitués de composés minéraux qui ne subissent aucune modification chimique dangereuse tels que la porcelaine, la céramique et le verre.

Les déchets inertes sont éliminés dans une décharge spéciale prévue à cet effet. **Ils sont donc acceptés en petite quantité.**

Admis		Céramique, porcelaine, pots de fleurs, etc. Verre : vitres, verres à boissons, vases, saladiers, cendres. Appareils sanitaires (WC, lavabo, etc.).
Non admis		Déchets de chantier : béton, pierres, etc. -> à éliminer auprès d'une entreprise de recyclage ou en décharge.

21 DÉCHETS SPÉCIAUX



Les déchets spéciaux sont des produits dangereux qui ne doivent pas être éliminés avec les autres ordures. Les fours d'incinération des ordures ménagères ne sont pas adaptés pour ce type de déchets. Si ces derniers arrivent dans les canalisations, ils peuvent causer de graves pollutions des eaux de nos rivières et de nos lacs.

Admis		Restes de peinture : dispersion, marmoran, peintures synthétiques, etc. Produits phytosanitaires : produits de traitement, engrais chimique, désherbant, etc. Produits ménagers : détergents, anticalcaires, sprays, colles, etc. Déchets chimiques : liquides toxiques, etc. Batteries de voitures.
Non admis		Appareils sanitaires (WC, lavabo, etc.) Déchets de chantier : béton, pierres, etc. -> à éliminer auprès d'une entreprise de recyclage ou en décharge.
Bon à savoir		Attention, ne versez jamais les déchets spéciaux (liquides toxiques, médicaments, etc.) dans les toilettes ou le lavabo !



22 DÉCHETS ENCOMBRANTS



Les objets encombrants sont les objets incinérables trop volumineux pour être éliminés dans les sacs à ordures tels que les vieux meubles, matelas et engins de sport (-> liste non exhaustive !).

Les matériaux non réutilisables sont amenés à l'usine d'incinération SAIDEF SA.

Admis		Vieux meuble, tapis, matelas, etc. Séparez bois, métal et autres matériaux recyclables. Tout est démonté et réduit au volume minimal. (à domicile)
Non admis		Petits objets pouvant être éliminés dans les sacs à ordures, emballages plastique, déchets de chantier, appareil électronique, pneu, barre de fer.
Bon à savoir		les objets en bon état sont repris par des organisations caritatives telles que : Coup d'Pouce (http://coupdpouce.ch/), Emmaüs Fribourg (http://www.emmausfribourg.ch/fr).

**23 LISTE DE PRIX DES DÉCHETS PAYANTS**

Frigo ou congélateur	CHF	10.-
Potager, machine à laver	CHF	10.-
Appareil TV	CHF	10.-
Pneu de voiture déjanté	CHF	4.-
Pneu de camion ou tracteur avec jante	CHF	80.-
Autre pneu et chenil de machines de chantier		prix sur demande
Canapé, 1 place	CHF	10.-
Canapé, 2 places	CHF	20.-
Canapé, 3 places	CHF	30.-
Lit, 1 place	CHF	20.-
Lit, 2 places	CHF	40.-
Tapis de plus 1m2	CHF	1.-/m2
Meubles, selon le volume	CHF	10.- à 50.-
Matelas, 1 place	CHF	20.-
Matelas, 2 places	CHF	40.-
Béton	CHF	80.-/m3
Peinture	CHF	2.50.-/kg
Planche a voile	CHF	20.-
Palette	CHF	5.-
Batterie	CHF	5.-
Encombrants	CHF	30.-/m3